Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B346-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B346

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

---

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets –FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
FS

04_1_08

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Équilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accession à la propriété à coût maîtrisé, la Communauté du Pays d'Aix :

- attribue 40 000 €, pour dix projets d'acquisition réalisés par dix particuliers,
- soutient le Crédit Foncier de France pour la mise en place de trois prêts bonifiés de 25 000 € sur 12 ans conformément à la délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014.

Exposé des motifs :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien (délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014).

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€,
- une aide plafonnée à 4 000 €, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire de la CPA.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, les candidatures suivantes ont été retenues :

A) Concernant les aides directes à la personne :

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique	Notaire
M. et Mme LAMOURI	1150 chemin des Lauves	AIX EN PROVENCE	NEUF	T4	RT 2012	Maître TULUR
M.HECKLE et Mme ROUCAUTE	Maison 56 les Villas de la Crête Avenue de Galiléé La Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	T4	RT 2012	Mâitre COURANT
M.ZEMMOURI	ZAC Parc de la Duranne Les Hauts de la Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	T1	RT 2012	Maître BARTHELEMY
Mme BALDUCCI et M. ABARKI	269 ancienne route des Alpes	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT 2012	Maître COURANT
M. et Mme RAVIER	Lotissement Jas de Bassas	FUVEAU	NEUF	T4	RT 2012	Maître SEGUIN
M. et Mme BLANCHON	Lotissement Jas de Bassas	FUVEAU	NEUF	T4	RT 2012	Maître SEGUIN
M.BOMO	Traverse de la Mascarade Place du Piémont	JOUQUES	ANCIEN	T3	Inférieure à G	Mâitre LASSIA
M.BOYER et Mme DELHOMME	Traverse Reine Jeanne Quartier Le Riou	PEYROLLES	NEUF	T4	RT 2012	Maître HUS
M. et Mme MATOS FRAZAO	Chemin le Plan- Lot 10- Le Clos des Riveaux	PEYROLLES	NEUF	T4	RT 2012	Mâitre LASSIA
Mme GUILLET	673 avenue Jean Monnet	VITROLLES	NEUF	T3	RT 2012	Maître AUBERT

B) Concernant les prêts bonifiés :

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique
M. GUERIN et Mme REBELO	Résidence du Château Quartier Les Fourches	CHATEAUNEUF LE ROUGE	NEUF	T3	BBC 2005
Mme MASTRONICOLA et M.BENFATAH	Quartier Ballon	MEYREUIL	NEUF	T4	RT 2012
M. et Mme ORUSA	Résidence les Ormeaux 2 bâtiment E La Touloubre Rue Henri Bosco	VITROLLES	ANCIEN	T4	B

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2014_215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la définition de nouvelles modalités pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA ;
VU la délibération n°2015_A005 du Conseil communautaire du 19 février 2015 arrêtant le projet de 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 19 juin 2015 ;

Dispositif :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant total de 40 000 euros aux ménages primo accédants concernés sus cités par le biais de leurs notaires ;
- **ATTRIBUER** une aide globale maximale de 12 000 euros au Crédit Foncier, correspondant aux projets d'acquisition des accédants sus cités ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 73–20422 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B346

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUIL. 2015